



CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À L'ASSOCIATION POC POK 2023

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Laval Agglomération

Hôtel Communautaire – 1 place du Général Ferrié – CS 60809 à LAVAL (53 008),
Représentée par son Président Monsieur Florian BERCAULT, agissant en vertu d'une délibération
du Bureau Communautaire du 16 octobre 2023
Siret n°: 200 083 392 00015

D'une part,

ET :

L'association « Poc Pok »

177 rue du Vieux St Louis – BP 20333 - 53000 Laval cedex
Représentée par Véronique LECOMTE et Antoine LEROYER, agissant en qualité de co-présidents,
Siret n° 482 378 452 00023

D'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Par délibération du Conseil Communautaire du 19 décembre 2022, Laval Agglomération a inscrit au budget 2023 (LC 17213), dans le cadre de sa compétence optionnelle « construction aménagement, entretien, gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », le versement d'une subvention d'investissement évaluée à 15 000 € à l'association POC POK pour le 6PAR4 concernant :

- l'acquisition de matériel scénique (14 projecteurs Lyre LED avec flight cases).

Article 1 : CONDITION DU VERSEMENT

Laval-agglomération s'engage à verser à l'association POC POK le montant de ces dépenses au vu des factures correspondantes.

Fait à Laval, le

**Laval Agglomération,
par délégation du président
le conseiller communautaire
délégué à la politique culturelle,**

**Les Co-présidents
de l'association Poc Pok**

Bruno FLÉCHARD

Véronique LECOMTE / Antoine LEROYER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20231016-S08-BC-186-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2023

Mise en ligne : 25-10-23